



Mobilhome instansportable

Par **unesolutionsvp**, le 29/01/2014 à 14:45

bonjour
que de probleme pour moi en ce moment!!

j'ai acheté un mobilhome se trouvant dans un camping dans les landes.

j'ai été informé de sa longueur,sa largeur,sa hauteur,j'ai vu des photos interieures et exterieures de celui çi.

j'ai contacté une entreprise de convoi exceptionnel pour l'acheminer jusqu'à mon terrain que je viens d'acheter,jusque là aucun probleme.

ce transporteur est allé sur place avec son camion et remorque de 3m de large mais au final n'a pû le charger car il s'avère que ce mobilhome est un roues jumelées avec un entre axe de roues interieur de 2,90m.

bien entendu cela m'a occasionné des frais pour le voyage à vide qu'il a fait(800euros)car il se trouve à plus de 140kms de ce camping

ma question est la suivante:ai je un recours pour non specifications de ce probleme aupres de ce vendeur,puis je lui demander un remboursement de ces frais? ou carrement est ce le transporteur le coupable car il aurait pû aller jeter un oeil avant afin de se rendre compte de la chose?

par avance merci
cordialement

Par **Lag0**, le 29/01/2014 à 15:00

Bonjour,
C'est un achat auprès d'un particulier ou d'un professionnel ?

Par **moisse**, le **29/01/2014** à **15:18**

Bonjour,

IL y a effectivement un problème dans la largeur du train roulant, qui excède la largeur de la remorque et rendant ainsi son chargement instable, les roues intérieurs à peine sur le plateau (5 cm chacune).

Pour répercuter les responsabilités, il convient d'examiner comment le devis a été établi et sur la base de quelques renseignements aussi bien demandés que fournis.

Je ne pense pas que le vendeur soit en cause, encore qu'il a dû être confronté en son temps par le même genre de problème.

Par **Lag0**, le **29/01/2014** à **15:32**

[citation]Je ne pense pas que le vendeur soit en cause[/citation]

D'où ma question car on ne peut pas demander les mêmes compétences à un professionnel qui a l'habitude de ces problèmes et à un particulier.

Par **aguesseau**, le **29/01/2014** à **17:52**

bjr,

je comprends que ni vous ni le transporteur ne sont rendus sur place pour préparer le transport de ce mobilhome.

le vendeur n'est pas concerné puisque le bien n'était plus sa propriété pour le transport.

si vous n'avez pas donné les bonnes dimensions au transporteur, il n'est pas responsable de cette erreur et comme vous le suggérez vous aussi vous auriez pu aller jeter un coup d'oeil afin de donner la bonne largeur au transporteur.

à moins que dans la mission donnée au transporteur cela soit mentionnée et figure au devis.
cdt

Par **moisse**, le **29/01/2014** à **18:25**

Bonsoir,

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec cet exposé.

La responsabilité du vendeur peut être engagée, selon sa qualité.

On ne peut pas exiger d'un particulier de relever un détail comme la voie d'un essieu, ni la largeur d'une remorque déjà elle même hors gabarit.

Si le prestataire a omis de se renseigner sur ce point, il a pour le moins commis une erreur.

Qui a jugé avoir assez d'expérience pour déplacer un ensemble routier et un véhicule pilote, mettre en place les autorisations pour un convoi exceptionnel de 2eme catégorie (de mémoire) sans même se déplacer.

Par **aguesseau**, le **29/01/2014** à **19:09**

toutes les supputations sont permises puisqu'on ne connaît pas les conditions de la vente pas plus qu'on ne connaît exactement la mission donnée au transporteur ni même si cela a fait l'objet d'un devis et d'une commande.

Par **moisse**, le **30/01/2014** à **07:14**

Pas exactement non, car le transporteur a une obligation de résultat outre une obligation de moyens.

Il est donc présumé responsable et c'est à lui de s'en exonérer et non au client d'apporter une preuve quelconque.

Par **unesolutionsvp**, le **30/01/2014** à **08:43**

-bonjour lag0.alors j'ai acheté ce mobil au cg24(comité d'entreprise) via une vente aux enchères par le net,il y a avait des photos et il fallait faire son enchère par écrit.

-bonjour moisse.je n'ai eu comme infos que la longueur,largeur.....je me suis moi même renseigné de la hauteur et du poids.je leur ai demandé guide technique mais rien ne m'est parvenu!tout à fait je ne comprend pas que ce transporteur n'ai pas fait un déplacement(qui bien entendu aurait été facturé) pour se rendre compte du travail à accomplir et d'éventuelles complications!il me demande environ 800euros de frais.....déplacement,coups de téléphone,temps perdu.....etc

-bonjour aguesseau.j'habite dans le 46,le mobil se trouve dans un camping dans les landes,vous comprendrez que je n'ai pû me rendre sur place et surtout je ne pensais vraiment pas qu'un éventuel problème de gabarit surviendrait avec cet entre axe de roues intérieures qu'on l'on m'a caché à la vente!j'ai donné au transporteur par devis la longueur,largeur,hauteur et poids mais c'est en arrivant sur place avec sa remorque et son tracteur pour le charger qu'il s'est aperçu de cette distance d'entre axe de roues.il m'en a fait part par téléphone et lui ai dit que comme lui je l'apprenais!!!ce n'est pas un pb de largeur mais d'entre axe de roues qui fait que sur une remorque de 3m ça ne passe pas et puis pareil il va sur place avec une remorque sans treuil,plutôt bizarre!!

maintenant je n'ai plus qu'à trouver un porte char dans une autre société à qui je mentionnerai ce détail mais voilà là on me demande 800euros que franchement je n'ai pas envie de payer pour une prestation non réalisée!

merci à vous tous.en espérant que vous m'éclairerez et surtout me conseillerez pour savoir quel recours avoir.

par avance merci.

bien cordialement!

Par **unesolutionsvp**, le **30/01/2014** à **08:48**

je vous avouerais qu'au prix de l'offre que j'ai enchéri (1400 euros) je pensais faire une bonne affaire voire une très bonne affaire mais cela est au final un cadeau empoisonné. Ce transporteur a répondu à mon devis en facturant 2500 euros..... même avec ce tarif j'étais gagnant car d'occasion ce mobilhome tout équipé intérieurement et avec terrasse équipé en vaut au moins 6000 mini. Je suis dégoûté car comme on dit un problème n'arrive jamais seul, la loi des séries et mon moral est au plus bas!
en vous remerciant!

Par **moisse**, le **30/01/2014** à **11:39**

Ha cette loi des séries..

Mais tenez bon et rappelez à ce transporteur qu'il a une obligation de résultat, que vous ne maîtrisez pas les moyens techniques à mettre en œuvre qui sont de sa responsabilité, et qu'il reste soit à renoncer au contrat et à toute rémunération, soit à procéder à la prestation comme convenu par devis accepté.

Par **unesolutionsvp**, le **30/01/2014** à **12:13**

puis je au pire des cas demander au vendeur donc au cg24 de régler cette soit disant facture de 800 euros pour non donation de certaines dimensions techniques car je pense que le transporteur ne va pas lâcher l'affaire comme ça et voudra être payé!

même si lui comme moi ne connaissions pas ce problème de mesure d'entre-axe, je peux lui demander de renoncer à toute rémunération?

comme vous dites, cette loi des séries.... et je ne dis pas tout car vous verriez que le sort s'acharne sur moi depuis quelques mois déjà, entre une facture saur prélevée de 700 euros pour une fuite après compteur dû à usure d'un collier battu, ma voiture posée à un garage qui a été saisi par la justice donc sous scellé..... et j'en passe des petites bricoles toutes autant usantes et payantes pour ma part!!

je vous remercie beaucoup.

cordialement!

Par **moisse**, le **30/01/2014** à **15:17**

Bonsoir,

Non vous ne pouvez pas poursuivre CG24 et surtout son CE.

Une vente aux enchères est exclusive de toute responsabilité à l'égard du vendeur en général.

Pour moi c'est le transporteur le principal fautif.

Le problème de la voie sur du matériel roulant à charger est relativement bien connu par les exceptionnels.

C'est au transporteur d'adapter les rampes de chargement, la remorque à fosse ou le plateau à la masse à charger, sachant que c'est une charge indivisible.

Il a une obligation de résultat, et vous pourriez le contraindre par voie de justice (injonction de faire) à exécuter la prestation.

Alors lui proposer d'annuler le contrat sans autre forme de procès est déjà un cadeau.

Par unesolutionsvp, le 30/01/2014 à 18:59

donc je peux lui stipuler aussi qu'il aurait dû aller se rendre compte sur place pour constater d'éventuels problèmes ou tout simplement pour se rendre compte du travail à effectuer avant de faire déplacer son camion remorque?

très gentil de votre part moi-même

en vous remerciant beaucoup!

amicalement

Par amajuris, le 30/01/2014 à 20:46

bonsoir,

je suis dubitatif sur la mise en cause du transporteur.

si les caractéristiques que vous lui avez transmises étaient correctes, ok le transporteur serait responsable au titre de son obligation de résultat.

mais vous reconnaissez lui avoir indiqué une largeur erronée de 3 mètres ce qui signifie 3 mètres de largeur hors tout, alors qu'en réalité le mobilhome pour son transport était plus large que la largeur indiquée.

à quel titre aurait-il dû faire 280 kms pour vérifier la largeur et pourquoi pas vous le propriétaire même si la distance est plus importante sauf si cela était prévu dans votre commande suite à son devis.

pour avoir une position définitive il serait nécessaire de connaître les termes exacts du devis fait par votre transporteur ainsi que les termes exacts de la commande que vous lui avez passé.

cordialement

Par unesolutionsvp, le 30/01/2014 à 21:10

bonsoir amajuris!

du tout je n'ai donné aucune mauvaise info sur la largeur du mobilhome; je lui ai bien indiqué sur une demande de devis qu'il faisait 7,5m de long, 4m de large et 3,2m de hauteur pour un poids de 4,5t. aucune erreur de ma part sur les dimensions n'a été commise!

c'est sur l'entre-axe des roues jumelées intérieures qu'il y a soucis!!

à quel titre aurait-il dû faire 280kms A/R? tout simplement parce que ce trajet aurait été facturé bien entendu et cela me paraissait logique qu'il fasse ce voyage pour se rendre compte d'éventuels problèmes (genre emplacement, différentes façons de manoeuvrer sur place..etc...)

voici ma demande de devis:

Objet : Demande de Contact

Personne à contacter :

Nom de l'entreprise : particulier

Adresse : 46600 martel

Téléphone :

E-mail : Message : bonjour pourrais svp avoir un devis chiffré pour un transport de mobil home au départ de vielle st girons(40) et à destination de martel(46) 7m50*4m,H:3,20m par avance merci mr gonneau

et voici sa reponse:

Bonjour Monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique de ce jour, vous trouverez ci-dessous notre meilleure offre pour le transport de votre mobil-home depuis Vielle Saint Girons (40) à destination de Martel (46) :

- montant H.T.....	2 050.00
- TVA 19.60 %.....	401.80
- TOTAL TTC.....	2 451,80

C'est un transport exceptionnel de 2ème catégorie et le coût de la voiture pilote est incluse dans ce tarif.

Si ce devis vous agrée, vous voudrez bien nous confirmer votre commande par retour. Nous procéderons alors aux demandes complémentaires d'autorisations pour le réaliser.

Recevez nos cordiales salutations

voilà si ces indications peuvent vous aider à me donner une reponse plus explicite.par avance merci
bien cordialement!

Par **unesolutionsvp**, le **30/01/2014** à **21:12**

bien entendu je n'etais nullement au courant que c'etait un roues jumelees et surtout de cette distance d'entre-axe de roues interieures!!!

Par **moisse**, le **31/01/2014** à **09:13**

Bonjour,

Pour une solutionsvp : Vous n'avez pas à lui suggérer quoique ce soit sur un déplacement préalable au contraire, vous ne devez jamais vous immiscer dans les choix techniques du prestataire.

Pour amatjuris : il ne s'agit pas des dimensions du mobilhome qui sont en cause, mais la largeur de la remorque (3 m) en théorie suffisante pour supporter une cabine de 4 m de large. Sauf que la voie (écart entre les roues) est quasiment de la même taille que la remorque, ce qui signifie que les roues seront en partie dans la surface de sustentation mais en grande

partie dans le vide.

Le risque, que dis-je la certitude d'un basculement en cours d'acheminement est avéré.
Cette voie n'est en rien exceptionnelle, les roues des remorques sont toujours affleurantes à l'aplomb extérieur de celles-ci.

Par **unesolutionsvp**, le **31/01/2014** à **13:45**

donc si je comprend bien soit ce transporteur lache l'affaire sans me demander de règlement soit il trouve le matériel nécessaire pour exécuter cet acheminement (remorque plus large avec treuil si possible pour chargement du mobilhome)?

je comprend bien moisse que je n'ai pas à suggérer quoique se soit sur un déplacement au préalable mais il me semble tellement évident qu'il aurait dû le faire pour se rendre compte de l'espace pour manoeuvrer sa semi-remorque, voir l'environnement où il se trouvait.....bref d'éventuels complications, non ça ne vous paraît pas logique?

puis je sais pas moi mais aller là bas avec une remorque sans treuil dessus je trouve ça bizarre, au lieu de ça il a chargé son tracteur pour tirer le mobil!

je pense avoir été honnête dans ma demande de devis en fournissant les infos que je connaissais!

encore merci à vous moisse
bien amicalement

Par **moisse**, le **31/01/2014** à **15:11**

Bonsoir,

En cas de suite judiciaire votre remarque sur le comportement du transporteur qui s'est abstenu de toute vérification sera portée à son débit.

Pour le reste la pratique est normale car dans un camping il est souvent difficile/impossible d'accéder directement aux emplacements avec un attelage hors gabarit et en sus de pouvoir l'aligner avec le mobil home à charger.

D'où la technique de déplacer le mobil home jusqu'à une aire propice à son chargement.

Par **unesolutionsvp**, le **31/01/2014** à **16:33**

pouvez vous m'expliquer "sera portée à son débit" svp?

j'ai payé 250euros (facture à l'appui) à l'entreprise qui est en contrat avec ce camping pour qu'il sorte le mobil home afin de le mettre sur un aire de stockage car celui devait être remplacé par un autre!

après le problème reste le même, je ne comprend pas que ce transporteur ne soit pas équipé de treuil sur sa remorque. même s'il en avait eu un le problème de chargement se serait posé pareil!

j'espère ne pas vous importuner avec mes questions, je cherche juste une solution parce que je vais devoir certainement devoir faire appel à un autre transporteur qui lui sera équipé pour faire cette manip.....et je ne sais combien cela va me coûter encore.....ô désespoir
merci encore à vous

Par **moisse**, le **01/02/2014** à **08:00**

Bonjour,

[citation]pouvez vous m'expliquer "sera portée à son debit" svp? [/citation]

Il sera reproché au transporteur de ne pas s'être informé des conditions de chargement ce qui a aboutit à l'échec du transport.

Vous n'avez pas à juger de la pertinence du moyen de manutention, sauf à en proscrire un dans le cahier des charges de votre commande.

C'est ainsi que sauf si vous avez une documentation technique précisant des points de préhension, vous devez éviter le grutage au risque de plier le châssis ou de pincer les parois.

Par **unesolutionsvp**, le **02/02/2014** à **11:14**

bonjour moisse

je n'ai aucun guide technique ni carte grise....pourtant j'en ai fait demande au cg24.

je les ai appeler cette semaine mais l'interlocutrice qui s'est occupée de cette vente ne sera là que demain donc je la rappellerai!

bon dimanche.merci bien

amicalement!

Par **unesolutionsvp**, le **08/03/2014** à **17:19**

bonjour tout le monde

toujours aucune solution pour transporter mon mobil home jusque chez moi(46)

quelqu'un aurait il une solution svp?connaîtrait une entreprise qualifiée pour effectuer cette tache ou tout autre solution quitte à m'en débarrasser?

merci bien

cordialement

Par **unesolutionsvp**, le **14/03/2014** à **07:21**

re bonjour

une question svp:puis je contester voir demander le remboursement de l'achat de mon mobil home d'occasion sachant que le vendeur ne m'a pas fournit tous les renseignements dans le contrat de vente(numero de chassis,livret constructeur,le modele du mobil home...)

car ce MH s'avère intransportable à cause d'un empatement de roues jumelées de 2,9m ou moyennant presque 5000euros(choses que le vendeur a omit de stipuler)

somme que je ne suis pas disposé à mettre car d'une bonne affaire de depart je me retrouverai avec un mobil d'occasion qui me reviendrait à plus de

7000euros(achat,demontage terrasse,sortie de camping et transport)
n'aurais je pas eu la possibilité de connaitre ce probleme si toutes les infos avaient été dans le contrat de vente?
quelqu'un aurait il un exemplaire de contrat de vente d'un MH et existe t-il plusieurs sortes de contrat de vente d'un MH?
par avance merci

cordialement

Par **moisse**, le **14/03/2014** à **07:43**

Bonjour,
Je ne vois pas comment vous pourriez impliquer le vendeur.
Rien ne dit d'ailleurs qu'il fut confronté au même problème de transport que vous.
Le prix que vous avancez me paraît excessif.
Malheureusement je ne suis plus en activité depuis trop longtemps pour vous donner quelques bonnes adresses.
J'avais un ami à l'AFT-IFTIM de Toulouse en charge de la formation aux transports exceptionnels. Peut-être les contacter ??

Par **unesolutionsvp**, le **17/03/2014** à **06:41**

bonjour moisse

c'est le prix de 5000euros que vous trouvez excessif pourtant c'est bien cque je dois compter pour acheminer mon mobil home jusque chez moi 2500euros pour le transport et vous pouvez compter autant pour un grutage!
j'ai eu des devis pour ce chiffre,je n'avance rien!
mobil home perdu pour ma part,je ne sais pas ce qu'il va devenir car je n'ai pas l'intention de déboursier autant,si je l'avais sù d'entrée de jeu je ne l'aurais jamais acheté!

bonne journée
cordialement

Par **aguesseau**, le **17/03/2014** à **09:55**

bjr,
le propriétaire du lieu ou est stationné votre mobilhome est en droit de vous mettre en demeure de l'évacuer puisqu'il vous appartient et/ou vous faire payer une location.
cdt